

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 20 JUIN 2014 A 18H30

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 20 juin 2014 à 18h30 sous la présidence de M. Marc BARBIER, Maire

Tous les membres en exercice étaient présents, à l'exception de M. Stéphane DESJARDINS, pouvoir à Bruno LEBLANC, Mme Stéphanie VINCENT, pouvoir à Sandrine STEENKESTE, M. Victor NIOT, pouvoir à Marc BARBIER.

M. Bruno LEBLANC est nommé secrétaire de séance.

Le Maire déclare la séance ouverte et l'ordre du jour est abordé.

Le Maire rappelle qu'à l'occasion de l'élection des sénateurs du 28 septembre 2014, les conseillers municipaux sont appelés à élire leurs délégués et suppléants.

Il explique également que le nombre de délégués est fixé en fonction de l'effectif légal du conseil municipal résultant du dernier renouvellement général de mars 2014 ; en conséquence, pour la commune de BROUCHY il y a lieu de désigner 3 délégués et 3 suppléants.

Conformément aux dispositions du Code électoral, en application des articles L283 à L290-1 et R133, le bureau a été constitué sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire donne lecture :

1. Des articles du code électoral relatifs à l'élection des Sénateurs ;
2. Du décret fixant la date à laquelle les conseillers municipaux doivent désigner leurs délégués et suppléants en vue de l'élection des Sénateurs qui doit avoir lieu le 28 septembre 2014 dans le département ;
3. De l'arrêté convoquant à cet effet les conseillers municipaux.

Le Maire invite ensuite le conseil à procéder sans débats, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection des 3 délégués.

Ont obtenu :

- | | |
|------------------------|---------|
| ➤ M. Marc BARBIER | 15 voix |
| ➤ M. Jean-Camille AUGÉ | 15 voix |
| ➤ Mme Elisabeth BRUNET | 15 voix |

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés délégués, Messieurs Marc BARBIER, Maire, M. Jean-Camille AUGÉ, adjoint, et Mme Elisabeth BRUNET, conseillère municipale. Ils ont déclaré accepter ce mandat.

Il a été ensuite procédé, dans les mêmes formes, à l'élection des 3 suppléants.

Ont obtenu :

- | | |
|---------------------|---------|
| ➤ M. Olivier GRIMAU | 15 voix |
|---------------------|---------|

- M. Pascal CROQUET 15 voix
- Mme Sandrine STEENKESTE 15 voix

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés suppléants, Messieurs Olivier GRIMAU, adjoint, Pascal CROQUET, conseiller municipal, et Mme Sandrine STEENKESTE, adjointe. Ils ont déclaré accepter ce mandat.

A l'issue de cette élection, le conseil municipal se poursuit avec les autres questions inscrites à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'afin de régler une facture concernant le FISAC, il a dû employer une partie de l'article 020 pour abonder le compte 2041511, à hauteur de 1412 €.

Compte-tenu d'un surcroît de travail, le conseil municipal, décide à l'unanimité des membres, la mise en place d'un contrat C.U.I. de 28 heures sur une période d'un an, au profit de Mme Véronique DAUSSY, qui répond aux critères demandés.

Le Maire soumet au conseil municipal une demande de subvention de 13000 € (solde la subvention annuelle) émanant de l'Office Culturel Municipal.

A l'unanimité des membres, la subvention est accordée et le versement se fera pour 6500 € courant juillet et 6500 € courant août.

M. le Maire précise qu'une facture sera adressée à l'Office Culturel concernant les affranchissements avancés par la Mairie.

Une deuxième demande est présentée à l'assemblée, provenant de l'association de chasse de Brouchy.

Le conseil décide, à l'unanimité, de lui accorder la somme de 300€.

Il y a plusieurs semaines, une subvention avait été demandée par M. EXPOSTO, président de l'association www.carpedunord.fr qui a pour objet le développement de la pêche à la carpe.

Monsieur Bruno LEBLANC, a rencontré M. EXPOSTO, afin d'obtenir un supplément d'informations sur l'organisation de manifestation notamment sur la commune de Brouchy.

M. Exposto propose pour 2015 d'organiser une bourse au matériel de pêche et animations.

Le conseil municipal, décide alors, dans un premier temps, d'accorder à cette association, une subvention d'un montant de 100 €.

M. le Maire informe le conseil municipal de la hausse tarifaire des repas scolaires chaque année au 1^{er} septembre, par le prestataire, LA NORMANDE. Depuis deux ans, la Commune, n'a pas répercuté cette augmentation du prestataire sur la vente des tickets.

Par conséquent, le conseil municipal décide à l'unanimité, que le prix unitaire du ticket sera porté à 2,70 €.

Par délibération le conseil municipal désigne les membres qui siégeront dans les commissions de la communauté de communes du Pays Hamois. Il s'agit de :

- Bruno LEBLANC : commission finances
- Marc BARBIER : commission aménagement du territoire
- Nathalie CORNE : commission développement économique
- Sandrine STEENKESTE : commission culture
- Stéphane DESJARDINS : commission des sports
- Audrey BOULANGER : commission petite enfance
- Olivier GRIMAUX : commission voirie
- Jean-Camille AUGÉ : commission développement durable

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'Association des Maires de France Concernant la réforme territoriale. Une réflexion est demandée et le sujet sera à l'ordre du jour du prochain conseil.

En vue des journées du Patrimoine 2014 des 20 et 21 septembre, le conseil municipal décide de l'ouverture de l'église au public et propose la visite du marais communal.

Enfin M. le Maire donne lecture de plusieurs courriers, notamment le résultat d'une audience du 13/06/2014 opposant un administré à la commune.

Dans les informations diverses, il est à noter que la date du repas des aînés est fixé au 2 novembre 2014.

Dans le cadre des questions diverses, deux points ont été soulevés par Mme BRUNET Elisabeth concernant des dérapages sur le parking de la salle polyvalente, et les produits mis en dépôt à la commune lors du marché chaque fin de mois.

A la première question, il est précisé, qu'étant une affaire privée, il est conseillé de déposer plainte ; et pour la seconde, les produits déposés sont gérés par l'association des amis du marché, récemment mise en place.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

